

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, jeudi, 5 juin 1919

N° 34

LE RAPPORT DU MINISTRE DE LA MILICE OUTRE-MER

COMPTE RENDU DE L'EFFORT CANADIEN DANS LA GRANDE GUERRE

Ce rapport constitue un fort volume et comprend les détails de l'organisation de la machine de guerre canadienne et signale les principaux services qui ont rendu des services chaque jour grantissants.

Le rapport du ministre des Forces militaires canadiennes outre-mer pour l'année 1918, couvrant au delà de 500 pages et soumis au Parlement par sir Edward Kemp, K.C.M.G., M.P., ministre des Forces militaires canadiennes d'outre-mer, traite d'une manière concise des détails importants de chacune des nombreuses et diverses activités des forces canadiennes d'outre-mer au cours de l'année indiquée. Dans ce rapport, il est donné l'espace voulu à l'organisation, l'administration et aux opérations de campagne de l'armée canadienne, son contrôle par la section canadienne de grands quartiers généraux, les divisions de l'état-major général, de l'adjudant général et du quartier-maître général, le corps médical de l'armée canadienne, le service dentaire, le service d'aviation canadien, les troupes de chemin de fer, le corps des forestiers, le bataillon des chars d'assaut, les amoniers, la division du comptable général, les maîtres-payeurs, l'association de la Croix Rouge canadienne, le Y.M.C.A. et autres services auxiliaires de guerre organisés par le gouvernement canadien, ainsi que les Canadiens au service de l'aviation impériale et autres engagés dans divers services étrangers au corps canadien proprement dit, tels que l'université canadienne en khaki. A part ces données, le rapport contient plusieurs illustrations photographiques, tracés, cartes géographiques, etc. Un chapitre est aussi consacré à la démobilisation.

PRÉFACE DU RAPPORT DU MINISTRE D'OUTRE-MER.

Dans sa préface le ministre d'outre-mer dit :

"Ce rapport ne vise pas à donner un exposé complet des activités des forces canadiennes d'outre-mer... Cependant, on s'est efforcé de faire une étude générale des diverses matières tombant sous la direction du ministre d'outre-mer, surtout au cours de l'année 1918. A cause du but que se propose ce rapport, on a évité autant que possible l'emploi d'une phraseologie technique.

"Je suis heureux de profiter de cette occasion pour exprimer à tous ceux qui ont servi sur un théâtre quelconque de la guerre en quelque capacité, mon appréciation la plus sincère pour leurs hauts faits d'armes. A chaque fois qu'il est survenu une tâche difficile à accomplir, partout où la lutte a été la plus rude, les troupes canadiennes se sont trouvées aux premiers rangs et ont par leur bravoure, leur patience et leur habileté, maintenu et augmenté leur renommée qui vivra pour toujours.

Dans le but d'expliquer la raison de l'organisation d'une section canadienne des grands quartiers généraux des armées britanniques en France, aux fins d'améliorer la méthode de contrôle exercé par le ministre sur les forces canadiennes, il est dit qu'en plus des autres corps canadiens, il y avait en France environ 40,000 Canadiens. Comme motif qui a amené l'organisation d'une section canadienne des G.Q.G., il est dit que malgré qu'au point de vue des opéra-

tions militaires le gouvernement canadien avait placé nos troupes actives sous la direction du commandant en chef des armées britanniques en France, le même gouvernement avait aussi retenu le contrôle absolu de ses troupes en matière d'organisation et d'administration, et on a décidé qu'en des questions de ce genre les Canadiens devaient administrer leurs propres affaires. Le rapport contient un état concernant le status, la composition et les fonctions de cette section canadienne. Il y est aussi expliqué qu'à la signature de l'armistice, cette section a été tenue responsable du mouvement des troupes à partir des lignes de communication jusqu'en Angleterre, ce qui était accompli à la fin de février 1918, et, plus tard, lorsque le lieutenant-général sir Arthur Currie fut chargé de la démobilisation des troupes canadiennes en France, la section canadienne, en plus de ses autres occupations, devint son état-major pour cette entreprise.

FONCTIONS DE L'ÉTAT-MAJOR.

L'étendue et les fonctions de l'état-major canadien en Angleterre, organisé en décembre 1916, sont indiquées dans le rapport qui ajoute que les principales fonctions de cette division étaient d'organiser et diriger toutes les divisions du service dans les Iles Britanniques et d'entraîner les hommes au service des tranchées. Avant l'organisation de cet état-major canadien, l'entraînement des troupes canadiennes qui étaient alors en Angleterre, était dirigé par les états-majors du commandement impérial sous lesquels nos troupes se trouvaient stationnées.

L'entraînement des troupes de renfort est décrit au rapport sous les titres "Camps de ségrégation", "Ecole d'infanterie", "Ecole de cavalerie", "Ecole d'artillerie", "Ecole du service de mitrailleuses", etc. Le rapport donne aussi des détails importants concernant l'entraînement des officiers et des instructeurs, l'école canadienne de guerre de tranchée et de mousqueterie, etc. Il rend également compte des équipes et des divisions canadiennes prêtées aux autorités impériales pour des services spéciaux et comprenant des équipes dépêchées en Mésopotamie (ingénieurs de ponts et de construction de chemin de fer), en Russie septentrionale, à Archangel, à Musmansk, en Palestine, ainsi qu'une équipe de cinquante instructeurs spéciaux envoyés aux Etats-Unis pour y faire l'entraînement militaire des troupes américaines.

Le rapport comprend aussi un résumé, nécessairement bref, des principales fonctions de la division de l'Adjudant général des forces d'outre-mer. Pour donner une idée du volume des affaires transigées par cette division, le rapport fait mention que le nombre de dossiers de correspondance pour chaque semaine de l'année 1918 a atteint le chiffre moyen d'environ 7,500.

Le travail de la division de l'Adjudant général est indiqué au rapport sous les titres suivants : "Etablissements," "Compte des officiers," "Promotion et nomination des officiers," "Nominations

NOMBRE TOTAL DES PERTES DANS LE CORPS CANADIEN OUTRE-MER POUR LES ANNÉES 1914, 1915, 1916, 1917 ET 1918.

Année.	Tués et morts de leurs blessures.		Morts—autres causes.		Disparus.		Prisonniers de guerre.		Blessés.	
	Officiers.	Hommes.	Officiers.	Hommes.	Officiers.	Hommes.	Officiers.	Hommes.	Officiers.	Hommes.
1914.....				20						
1915.....	142	2,832	14	258	69	1,271	39	1,271	367	8,597
1916.....	594	12,138	50	555	64	2,059	39	995	1,583	37,927
1917.....	929	19,021	9	947	139	3,220	42	296	2,015	49,326
1918.....	871	14,342	161	2,016	128	1,458	10	126	2,379	47,515
Total.....	2,536	33,333	234	3,796	352	7,767	130	2,688	6,344	143,365

à l'Etat-Major, Angleterre," "Officiers en Renforts," "Officiers Hors Cadres," "Médailles, Citations et Récompenses," "Discipline et Loi militaire," etc. Une partie importante du travail fait est celle qui a trait au renvoi au Canada, pour y terminer leurs études, de 256 étudiants en médecine, en médecine vétérinaire et en art dentaire, qui s'étaient enrôlés durant leurs cours universitaires. Cette mesure était prise non dans le but de favoriser ces étudiants ou de donner la préférence aux professions en question, mais dans le seul but de subvenir aux besoins immédiats du Canada. Le rapport ajoute qu'à la signature de l'armistice, il y avait 1,281 Canadiens, tant des officiers attachés aux forces impériales qu'autres troupes en dehors des forces militaires canadiennes outre-mer; de ce nombre 824 avaient été libérés ou attachés au corps royal d'aviation.

CLASSIFICATION DES HOMMES.

Une division spéciale du Service de l'Adjudant général a été formée dans le but de s'occuper de la classification économique des hommes. En vue d'économiser les forces par une distribution sage des hommes, il était nécessaire de libérer des unités autres que celles engagées au feu tous les hommes qui avaient été inscrits sous la catégorie médicale "A," et de faire servir de la manière la plus avantageuse ceux qui étaient inscrits dans une catégorie médicale inférieure à la catégorie "A" et les placer dans des divisions non attachées directement au feu. Au sujet du travail de cette division spéciale, le rapport dit :—

"On verra que le travail de cette division était très difficile, et que malgré tout cette tâche a été effectuée avec beaucoup d'efficacité en donnant comme résultat une forte économie dans la distribution des hommes des forces canadiennes d'outre-mer."

Sous le titre "Entretien des Fosses des Soldats," le rapport dit :—

"Pendant la guerre, les fosses des soldats étaient sous le contrôle du Directeur de l'Inscription des Fosses et des Renseignements (War Office).

"Au début de 1917, la Conférence Impériale de guerre décida qu'il devait y avoir quelque commission permanente chargée de la tâche indiquée ci-dessus, et recommanda que demande soit faite pour charte royale. Ceci fut accordé en mai 1917 à la Commission Impériale des Fosses de Guerre.

"Les fonctions de cette Commission sont de prendre charge des fosses lorsqu'elles sont en bon état, d'y ériger des

monuments et d'en organiser l'entretien. Le gouvernement français acheta les terrains nécessaires pour cimetières et le concéda perpétuellement aux autorités britanniques.

"Lorsque la chose sera possible, les fosses isolées de soldats canadiens seront levées et les restes transportés dans les plus grands cimetières. Un monument uniforme d'un matériel convenable sera placé sur chacune de ces fosses. Chaque monument portera les renseignements se rapportant au soldat qu'il représente. La Commission a déjà décidé d'un principe très intéressant, à savoir qu'il y aura égalité de traitement pour tous les soldats tombés, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de distinction entre le monument d'un officier et celui d'un simple soldat, entre celui du riche et celui du pauvre.

"Des photographies des fosses en France et en Belgique peuvent être obtenues par la parenté sur demande faite au directeur général, inscription des fosses et renseignements, Winchester House, St-James Square, London, S.W.I.

"Il y a en tout 3,492 fosses de soldats canadiens dans le Royaume-Uni; ces fosses se trouvent distribuées dans 634 cimetières. Des photographies de ces fosses sont envoyées sur demande de la parenté aux quartiers généraux, à Londres; l'argent nécessaire pour couvrir les frais de ces envois est fourni par l'association de la Croix Rouge canadienne."

MONUMENTS COMMÉMORATIFS SUR CHAMPS DE BATAILLE.

Le comité chargé des monuments commémoratifs est une division de la Commission impériale des fosses de guerre. Sa tâche consiste à ériger des monuments commémoratifs des grandes batailles et de décider pour quelles batailles ces monuments seront érigés et quelles unités seront mentionnées sur ces monuments. Le comité où siègent des représentants des divers théâtres de guerre compte un représentant du Canada.

Une des particularités les plus intéressantes du rapport a trait aux statistiques de la division de l'adjudant général.

Au nombre des plaques commémoratives, il s'en trouve une qui indique le nombre total de Canadiens outre-mer le 31 décembre de chaque année de la guerre. A la fin de 1914, il y avait en troupes canadiennes outre-mer, 1,494 offi-